

# Le site de compétition au Centre national de tir sportif (CNTS)

Pour assurer le bon déroulement des épreuves de tir des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 la circulation sera réglementée de la manière suivante aux abords du site :

## Du 18 juillet au 8 août 2024 et du 20 août au 8 septembre 2024

- La circulation est interdite à tous les véhicules et piétons, exceptés riverains, athlètes, accrédités, navettes spéciales Jeux olympiques et paralympiques, véhicules de service public et de desserte locale justifiées sur la route départementale 925 du PR28+000 (giratoire RD 96/Setec) au PR29+716 (intersection route de Beaumont/rue des Prés Mousseaux) communes de Déols, Montierchaume et Diors.



- Il est interdit de stationner et de dépasser sur la route départementale 96 du PR 0+000 au PR3+680 communes de Diors et Montierchaume.



## Du 18 juillet au 8 août 2024 et du 20 août au 8 septembre 2024

- Il est interdit de stationner et de dépasser sur la route départementale 920 du PR35+716 (giratoire des Menas) commune d'Étrechet jusqu'au PR35+1538 (giratoire de la déchetterie) communes de Le Poinçonnet et de Châteauroux.



- Il est interdit de stationner et de dépasser sur la route départementale 96 du PR 0+000 au PR3+680 communes de Diors et Montierchaume.

## Du 18 juillet au 8 août 2024 et du 20 août au 8 septembre 2024

- Il est interdit de stationner sur la totalité de la RD67 entre le giratoire des Menas et le giratoire d'Ozans, commune d'Étrechet.



- Il est interdit de stationner et de dépasser sur la route départementale 96 du PR 0+000 au PR3+680 communes de Diors et Montierchaume.

- Il est interdit de stationner du giratoire de la RD925 et de la RD 96 jusqu'à l'intersection de la RD925 et de la RD80, commune de Diors.

Châteauroux Métropole  
1 place de la République  
36000 Châteauroux  
02 54 08 33 00

Retrouvez toutes nos informations et  
nos actualités sur [chateauroux-metropole.fr](http://chateauroux-metropole.fr)  
et nos réseaux sociaux.

